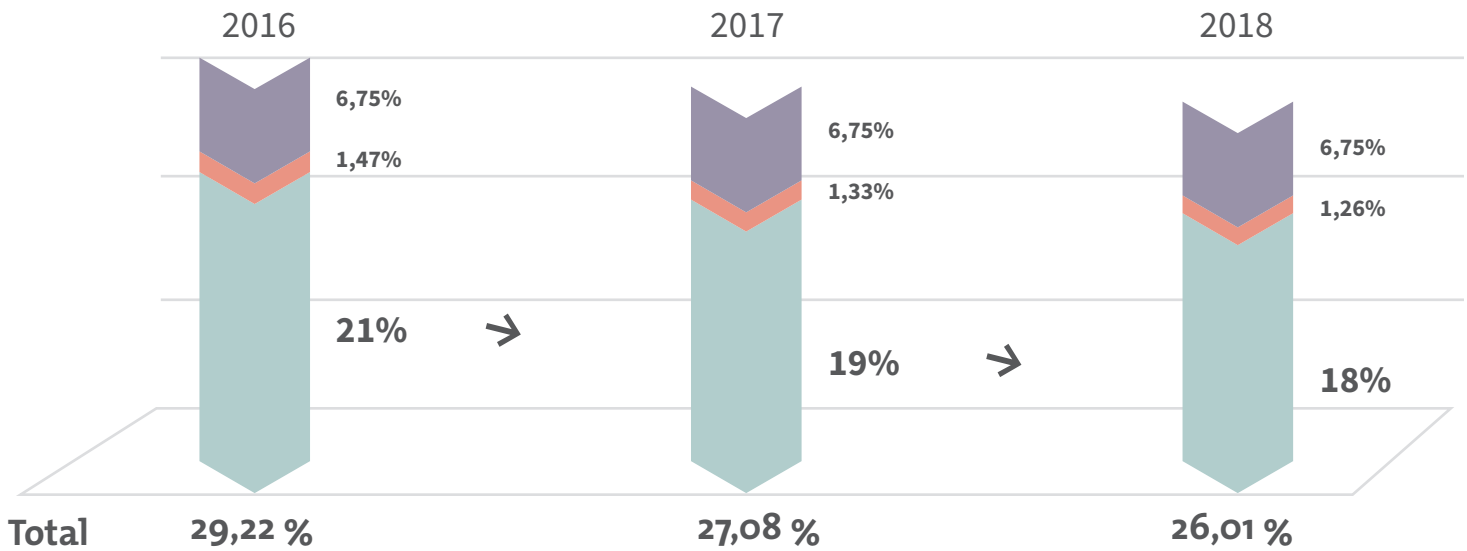


Baisse progressive de l'IRC :

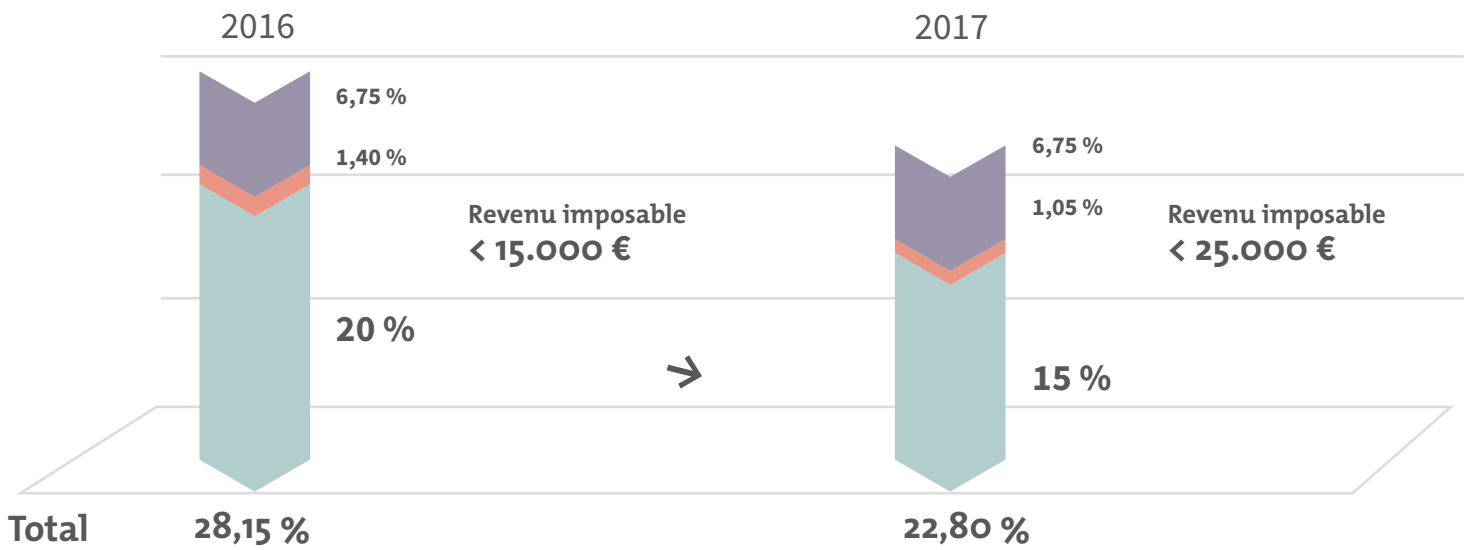


ICC = Impôt Commercial Communal*
 (*) base : ICC Ville de Luxembourg

CFE = Contribution Fonds pour l'Emploi

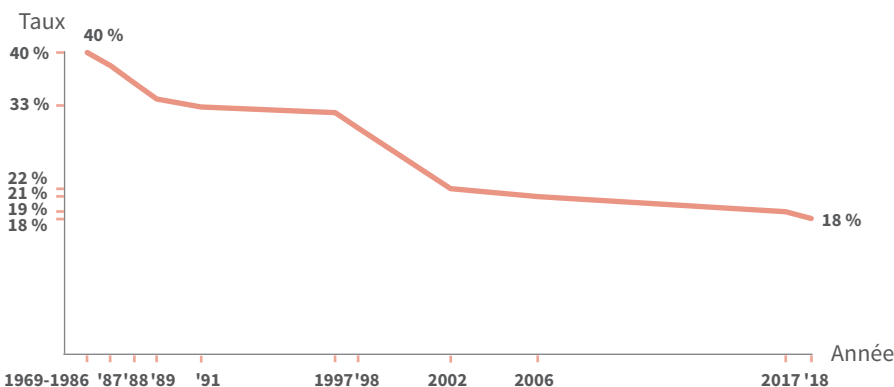
IRC = Impôt sur le Revenu des Collectivités

Encourager l'entrepreneuriat et les petites entreprises :



+ Défiscalisation de la transmission d'entreprises familiales à la prochaine génération (sous conditions).

Evolution IRC :



Autres mesures :

- Exploitations agricoles : augmentation de 150.000 € à 250.000 € de l'abattement pour nouveaux investissements.
- Abolition de la taxe de 0,24 % frappant les actes renfermant des cessions de créance.
- Adaptation de l'impôt sur la fortune minimum des sociétés de participations financières de 3.210 € à 4.815 €.
- Limitation de la déduction des pertes fiscales reportables à 17 années pour les pertes réalisées à partir de 2017.